



# BUDGET PRIMITIF 2020

*Budget Primitif 2020*

## PRESENTATION GENERALE

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du C.C.A.S.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante du Centre Communal d'Action Sociale.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, l'objectif pour l'année 2020, tout comme pour les années précédentes, est de maintenir un niveau qualitatif élevé de prestations répondant aux besoins des Orangeois en matière de services à la personne tout en assurant l'équilibre budgétaire, et ce malgré des recettes de fonctionnement qui progressent très peu.

Le CCAS a choisi de conserver des choix budgétaires et financiers inspirés par des principes de bonne gestion, en maîtrisant les dépenses de fonctionnement, notamment les charges de personnel et en optimisant les recettes disponibles et les partenariats.

*Budget Primitif 2020*

## Synthèse du Budget Primitif 2020

En section de fonctionnement

	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Dépenses	4 212 387.15 €	4 106 972.31 €	4 020 099 €
Recettes	4212387.15 €	3 724 929.63 €	4 020 099 €

En section d'investissement

	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Dépenses	631 084.04 €	31 893.72 €	657 069.98 €
Recettes	631 084.04 €	63 421.66 €	657 069.98 €

Total budgétaire

	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Toutes sections	4 843 471.19 €	4 138 866.03 €	4 677 168.98 €

La reprise de l'excédent de fonctionnement cumulé et reporté fin 2019 pour **71 438.47 €** et celle du solde d'exécution de la section d'investissement pour **599 169.98 €** contribuent à l'évolution du total, toutes sections confondues, dans le budget primitif 2020.

*Budget Primitif 2020*

### Vue d'ensemble du Budget Primitif 2020

	FONCTIONNEMENT	DEPENSES DE LA SECTION	RECETTES DE LA SECTION
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES	4 020 099 €	3 948 660.53 €
	+	+	+
R E P O R T	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	(si déficit)	(si excédent) 71 438.47 €
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 020 099 €</b>	<b>4 020 099 €</b>

	INVESTISSEMENT	DEPENSES DE LA SECTION	RECETTES DE LA SECTION
	CREDITS D'INVESTISSEMENTS PROPOSES	657 069.98 €	57 900 €
	+	+	+
R E P O R T	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si déficit)	(si excédent) 599 169.98 €
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>657 069.98 €</b>	<b>657 069.98 €</b>

*Budget Primitif 2020*

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1 - Affectation du résultat de fonctionnement 2019 (votée au cours de cette même séance) :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-382 042,68
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	453 481,15
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A. + B. (hors restes à réaliser )</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>71 438,47</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	599 169,98
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>71 438,47</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>0,00</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>71 438,47</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

*Budget Primitif 2020*

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

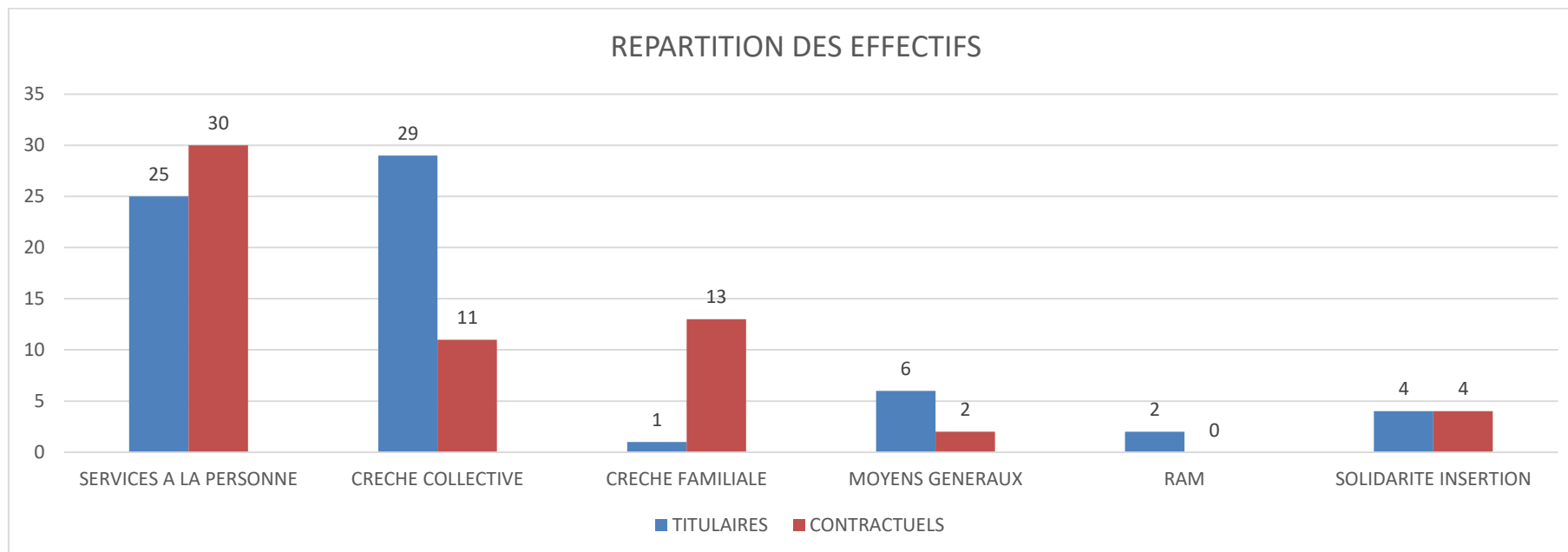
### Les charges de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre constitue l'ensemble des crédits dédiés à la masse salariale ainsi que les charges, cotisations, impôts et taxes qui s'y rapportent.

Réel 2018	Réel 2019	Budget 2020
3 609 398 €	3 541 585 €	3 410 735 €

CCAS	MASSE SALARIALE EN €		
	2018 RÉEL	2019 RÉEL	2020 BUDGET
Crèche Collective	1 283 948	1 233 070	1 223 855
Crèche familiale	402 957	433 192	402 860
Relais d'assistants maternels	73 868	76 493	79 970
Administration Générale	268 372	272 131	215 615
Aide à domicile	1 337 906	1 295 369	1 241 721
Action Sociale	242 347	231 330	246 714
<b>TOTAL</b>	<b>3 609 398</b>	<b>3 541 585</b>	<b>3 410 735</b>

*Budget Primitif 2020*



Dans le budget 2020 :

- ⇒ Départ à la retraite d'un chef de service avec remplacement et doublon pour formation pendant une durée estimée à 3 mois
- ⇒ Evolution des cotisations, des mesures de revalorisations indiciaires pour l'ensemble des cadres d'emplois et estimation du niveau d'absentéisme des agents au 1er janvier

**Budget Primitif 2020**

**CCAS d'Orange - 100 rue des Phocéens - BP 108 - 84103 ORANGE - Tél. 04.90.51.47.67 - Fax. 04.90.34.95.37. - ccas@ville-orange.fr**

## Synthèse de la section de fonctionnement

### 1- Vue par nature

#### a - Recettes par nature

CHAPITRES BUDGETAIRES	RÉEL 2018	RÉEL 2019	BUDGET 2020
Usagers	989 K€	989 K€	925 K€
Dotations et Participations	1 620 K€	1 618 K€	1 525 K€
Subvention annuelle Ville d'ORANGE	1 430 K€	1 030 K€	1 430 K€
Atténuations de Charges	58K€	77 K€	64 K€
Produits Exceptionnels	1 K€	10 K€	4 K€
Opérations d'Ordre	1 K€	1 K€	1 K€
Report excédent cumulé	-----	453 k€	71 K€
<b>TOTAL</b>	<b>4 099 K€</b>	<b>4 178 K€</b>	<b>4 020 K€</b>

*Budget Primitif 2020*



**b- Dépenses par nature**

<b>CHAPITRES BUDGETAIRES</b>	<b>RÉEL 2018</b>	<b>RÉEL 2019</b>	<b>BUDGET 2020</b>
Charges Générales	472 K€	493 K€	530 K€
Charges de Personnel	3 609 K€	3 541 K€	3 411 K€
Secours & Subventions versées	22 K€	16 K€	24 K€
Charges Exceptionnelles	1 K€	1 K€	2 K€
Amortissement	50 K€	56 K€	53 K€
Excédent de fonctionnement	-56 K€		
<b>TOTAL</b>	<b>4 099 K€</b>	<b>4 107 K€</b>	<b>4 020 K€</b>

*Budget Primitif 2020*

## 2- Vue par activité : coût des activités

ACTIVITE	REALISE 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020
SERVICES A LA PERSONNE	212 005 €	230 438 €	344 893 €
SOLIDARITE - INSERTION	186 331 €	227 087 €	193 200 €
PETITE ENFANCE	738 887€	709 258 €	681 386 €
CRECHE COLLECTIVE	615 753 €	571 794 €	572 180 €
CRECHE FAMILIALE	103 286 €	109 439 €	78 545 €
RAM	19 848 €	28 025 €	30 661 €
<b>SOUS-TOTAL ACTIVITE</b>	<b>1 137 223 €</b>	<b>1 166 783 €</b>	<b>1 219 479 €</b>
MOYENS GENERAUX	292 777 €	263 217 €	281 959 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 430 000 €</b>	<b>1 430 000 €</b>	<b>1 501 438 €</b>

Le coût des activités est financé par la subvention de 1 430 000 € et l'excédent de fonctionnement de 71 438.47 €.

*Budget Primitif 2020*

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### A- Les recettes d'investissement

Pour l'année 2019, les recettes d'investissement s'élèveront à 631 084.04€.

Budget 2019	Réel 2019	Budget 2020
631 084.04 €	63 421.66 €	657 069.98 €

Les recettes d'investissement seront issues du FCTVA, des amortissements, de subventions d'équipement de nos partenaires et du report excédentaire de la section.

Chapitres	Réel 2019	Budget 2019	Description
040	55 905.66 €	52 600€	Contrepartie des dotations aux amortissements prises en dépense de fonctionnement dans le chapitre 042.
10	7 516 €	5 300 €	Reversement d'une partie de la TVA payée sur les investissements décaissés l'année précédente (FCTVA).
001	-	599 169.98 €	Report excédentaire cumulé fin 2019 de la section d'investissement.

*Budget Primitif 2020*

## B- Les dépenses d'investissement

Les investissements budgétés sont constitués des remplacements de matériel obsolète ou liés aux nouvelles activités des services.

Budget 2019	Réel 2019	Budget 2020
631 084.04 €	31 893.72 €	657 069.98 €

CHAPITRES BUDGETAIRES (milliers €)	BUDGET 2019	REALISE 2019	BUDGET 2020
Immobilisations incorporelles	50	8	50
Installation générale	80	1	107
Matériel et outillage	100	3	100
Matériel de transport	100	-	100
Matériel de bureau et info	100	2	100
Mobilier	100	7	100
Autres immobilisations	100	3	100
Dépenses imprévues	-	-	-
Subvention équipement	1	1	1
Bâtiments publics	-	-	8
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>631</b>	<b>32</b>	<b>657</b>

*Budget Primitif 2020*

## L'évolution de la situation financière

Indicateurs (milliers d'€)	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Résultat de l'exercice (fonctionnement)	+ 136	+ 35	- 55	-	-56	- 382
Résultat à affecter	394	530	565	510	510	567
Actif immobilisé (patrimoine)	5 954	6 005	5 723	5 753	5 700	5 676
Dette financière	0	0	0	0	0	0

Malgré la gestion rigoureuse du CCAS pour maintenir les dépenses, le budget primitif 2020 s'équilibre grâce à la totalité des excédents antérieurs.

Nous notons une baisse notable de cet excédent. Une extrême vigilance sera apportée cette année sur le fonctionnement du service à la personne, pour envisager un nouvel équilibre et maintenir le montant de la subvention de la Commune à 1 430 000 €.

*Budget Primitif 2020*